

Burundi : un nouveau code sur les hydrocarbures va remplacer celui de 1976

@rib News, 21/09/2018 – Source Xinhua Burundi/hydrocarbures : vers l'abandon des contrats de concession au profit des contrats de partage de production Une campagne de sensibilisation sur un nouveau code sur les hydrocarbures qui va remplacer celui de 1976 est en cours au Burundi et ce nouveau code vise à remplacer les contrats de concession par des contrats de partage de production.

C'est ce qui ressort d'une étude menée par Me. Jean Bosco Nduwimana, un consultant, qui a expliqué vendredi sur les ondes de la radio nationale l'innovation de ce nouveau futur code. "Le code des hydrocarbures de 1976 était un code fondé sur les contrats de concession. La nouvelle révision parle de contrats de partage de production et ainsi le Burundi va rejoindre les autres pays du monde dans ce secteur des hydrocarbures", a expliqué Me J.B. Nduwimana. Il a indiqué que dans ce nouveau genre de contrat, l'investisseur va mettre son capital dans la production qui va investir dans la recherche et l'exploitation des hydrocarbures et qu'au final, la production des hydrocarbures sera partagée, selon un certain pourcentage, entre l'Etat et l'investisseur. En outre, a-t-il poursuivi, l'Etat du Burundi aura la liberté de vendre sa production ou de l'utiliser comme il l'entend. "C'est ça donc le changement par rapport au code de 1976", a-t-il souligné. L'étude validée va ensuite faire objet de plusieurs commentaires des différentes institutions de l'Etat, des agents indépendants et des Partenaires Techniques et Financiers. Le travail qui va suivre après va concerner le renforcement des capacités, les échanges d'expérience, les visites des pays enclavés comme le Burundi et d'autres dans des pays qui ont une expérience récente dans le domaine.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});